

DECRET N° 2018/105 DU 07 FEV 2018
portant nomination des Membres du Conseil Constitutionnel.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés Membres du Conseil Constitutionnel pour un mandat de six (06) ans, éventuellement renouvelable :

- Monsieur BONDE Emmanuel ;
- Monsieur ATANGANA Clément ;
- Monsieur BIPOUN WOUM Joseph Marie ;
- Madame ARREY Florence Rita ;
- Monsieur ESSOMBE Emile ;
- Monsieur Paul NCHOJI NKWI ;
- Monsieur BASKOUDA Jean-Baptiste ;
- Monsieur BAH OUMAROU SANDA ;
- Monsieur LEKENE DONFACK Charles Etienne ;
- Monsieur FOUMAN AKAME Jean ;
- Monsieur AHMADOU TIDJANI.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 07 FEV 2018

